



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-594

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2023-10-17-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE Paris 12ème (2 pages)	Page 3
75-2023-10-17-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 17ème (3 pages)	Page 6

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-17-00005

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCE Paris 12ème

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise

27 bis, rue des Meuniers

75602 PARIS CEDEX 12

Paris, le 17 octobre 2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 12ème, Mme Sylvie PUECH,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
BENJELLOUN Latifa	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
GIMENES Bruno	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
GOMES Emanuela	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
HANSEL Eva	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
PINAULT Patricia	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
REZAZGUI Benoît	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
TOBIAS Thierry	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
ABID Nisrine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
EL KADIRI Younes	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
ETIEVANT Patricia	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €
MONRIBOT Sandrine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

La responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Sylvie PUECH

Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-17-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
Paris 17ème



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 17ème
6A Boulevard de Reims
75844 Paris Cedex 17

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable M. Lionel TESTEVIDE, responsable du Service des impôts des particuliers de Paris 17ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mmes TROSSAT Béatrice et DENHEZ-DICHAMP Valérie, Inspectrices Divisionnaires des Finances Publiques, adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, de prendre les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, de prendre les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de toute autre procédure ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet aux agents désignés ci-après, dans les limites suivantes :

NOM et prénom des agents	Grade	Seuil
DELPLANQUE Clémence FAURE Hervé LABERNEDE Véronique MARTINEZ-BELTRAN Ignacio RODRIGUES Georges	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
BITAN Anna BONVILLAIN Anne-Laure CHANE-HIME Ludovic CREVISSIER Julien CANIQUITTE Célia DERON Yannick FARHI Mehdi GASSAMA Dalla GALHAUT Benoit GARREAU Françoise GOUDICHAUD Catherine HUCHE Aurélie LO Soubeyrou PAUVERT Thierry TINOT Gaelle VALERII Vilma	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
ALAOUI Hassan BARRY Sylvie BERROUYNE Georgina BOUVIER Anaïs CHAVAGNE Aude COADIC Anne-Célia DE BRAGELONGNE Nelly DEMIM Aïcha DIABY Fatou DIBONGUE Serge HOURI Muriel KADIM Souheila KEBAILI Noumeyra LAURET Samuel LE MEUR Gillès MUSSARD Rita ZEMMOURI Nassima	Agent des Finances Publiques	2 000 €

Article 3

1°) Délégation de signature est donnée à DELPLANQUE Clémence, FAURE Hervé, LABERNEDE Véronique, MARTINEZ-BELTRAN Ignacio, RODRIGUES Georges, inspecteurs des Finances publiques, à l'effet de signer :

- a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée de 15 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les avis de mise en recouvrement, les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service ;

2°) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- b) les demandes de renseignement, les bordereaux de situation fiscale et les extraits de rôles ;

Aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BITAN Anna CANIQUITTE Célia CHANE-HIME Ludovic HUCHE Aurélie GARREAU Françoise GALHAUT Benoît LO Soubeyrou MARTIN Pierre N'GOTH Aurélie POULLET Didier ROUILLE Sandrine TESTU Fabienne VALERII Vilma	Contrôleur des Finances Publiques	2 000 €
CHAVAGNE Aude DIBONGUE Serge PINON Jacques	Agent des Finances Publiques	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 17 octobre 2023

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème,

Signé

Lionel Testevuide